

## Annexe à la délibération n°23\_01\_04



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



## SOMMAIRE

<b><u>Introduction</u></b> .....	<b>p 3</b>
<b><u>I. Contexte économique : situation internationale et nationale</u></b> .....	<b>p 4</b>
<b>A. Perspective de l'économie mondiale 2023 qui va se dégrader fortement</b> .....	<b>p 4</b>
<b>B. L'économie européenne, les craintes de récession</b> .....	<b>p 5</b>
<b>C. Le contexte national : vers une récession possible</b> .....	<b>p 5</b>
<b><u>II Les éléments de prospective issus de la loi de finances pour 2023</u></b> .....	<b>p 6</b>
<b><u>III. Les orientations budgétaires</u></b> .....	<b>p 7</b>
<b>A. Les évolutions au sein du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) en 2022</b> .....	<b>p 7</b>
<b>B. Analyse de l'exercice budgétaire 2022</b> .....	<b>p 8</b>
a. L'état des dépenses et recettes de fonctionnement.....	<b>p 9</b>
b. L'état des dépenses et recettes d'investissement.....	<b>p 9</b>
c. L'état des investissements.....	<b>p 9</b>
d. Estimation du résultat de clôture 2022.....	<b>p 10</b>
<b>C. Les orientations budgétaires 2023</b> .....	<b>p 10</b>
a. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	<b>p 10</b>
b. Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement .....	<b>p 14</b>
c - Perspectives d'évolution de la dette.....	<b>p 15</b>
d. Le détail des investissements programmés pour 2023 .....	<b>p 17</b>
<b>D. Les ressources humaines</b> .....	<b>p 19</b>
a. Structure et évolution des effectifs .....	<b>p 19</b>
b. dépense de personnel sur l'exercice 2022 .....	<b>p 20</b>
c. Durée effective du travail .....	<b>p 20</b>
d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2023.....	<b>p 22</b>

## Introduction

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB). Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget qui doit faire l'objet d'une séance ultérieure et distincte.

Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que le vote du budget, il est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le vote du budget qui n'a pas été précédé d'un tel débat est entaché d'illégalité.

Le débat porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés de même qu'il doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé les obligations incombant aux assemblées locales.

Dorénavant, le débat doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

La loi du 7 août 2015 portant sur les Nouvelles Orientations Territoriales de la République (loi NOTRE) prévoit que le rapport doit, en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport, rappelle le contexte économique et financier national, présente des informations sur l'analyse des résultats du budget 2022, et donne les orientations budgétaires 2023 : évolution des dépenses et recette de fonctionnement, structuration du budget ressources humaines, gestion de la dette et niveaux d'investissement projetés.

Cette année encore, ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte financier extrêmement contraint, impacté par une hausse de l'inflation causée par la forte reprise économique mondiale après la récession liée à la pandémie de covid-19, puis amplifiée en 2022 par la guerre en Ukraine, générant notamment une augmentation sensible des prix de l'énergie.

## I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE : SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

### A. Perspective de l'économie mondiale 2023 qui va se dégrader fortement

La croissance mondiale devrait s'élever à 2,7 % en 2023, soit -0,2 % par rapport aux dernières prévisions de juillet, après 3,2 % en 2022. Ce serait la plus faible performance de ces deux dernières décennies, à l'exception de la crise financière mondiale de 2008 et de la pandémie de 2020.

Un tiers de l'économie internationale pourrait ainsi connaître une contraction en 2023. Parmi les causes du ralentissement, le FMI pointe la crise du coût de la vie, la hausse des taux d'intérêt due aux interventions musclées des banques centrales face à l'inflation, la guerre en Ukraine et les effets persistants de la pandémie.

La croissance de la planète pourrait ainsi descendre au-dessous du seuil de 2 %, avec une probabilité de 25 %.

Les perspectives conjoncturelles pourraient s'aggraver, les risques pour la stabilité financière mondiale ont augmenté.

Les trois principales économies, Etats Unis, Union Européenne et Chine, resteront au point mort, avec un risque de récession. La croissance des USA devrait tomber à 1% en 2023.

Après un rebond spectaculaire en 2021, la croissance du produit intérieur brut (PIB) planétaire devrait ralentir plus que prévue. Dans la dernière mise à jour de ses perspectives mondiales le FMI a révisé à la baisse ses chiffres de croissance du PIB mondial pour 2022 à 3,2% et pour 2023 à 2,9%.

Les Etats-Unis et la Chine ont vu le niveau de leur PIB reculer au cours de la première partie de l'année 2022 quand, à l'inverse, la croissance européenne a accéléré avec le rebond "post-Covid" des secteurs liés au tourisme.

L'endettement public a fortement progressé, L'endettement était déjà très élevé avant les premiers confinements provoqués par le coronavirus. Lorsque la pandémie a frappé, des mesures de soutien économique inédites en temps de paix ont stabilisé les marchés financiers et progressivement assoupli les conditions de liquidité et de crédit à travers le monde. Dans nombre de pays, la politique budgétaire a réussi à assurer la protection des citoyens et des entreprises pendant la pandémie. Elle a également soutenu la politique monétaire en renforçant la demande globale et en évitant une dynamique déflationniste. Tous ces facteurs ont contribué au redressement économique et financier.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine vient ajouter des risques à un endettement public dont les niveaux sont sans précédent, tandis que la pandémie continue de mettre à rude épreuve nombre de budgets gouvernementaux.

## B - L'économie européenne, les craintes de récession

C'est pourtant en Europe que les craintes de récession se font de plus en plus vives, dans un contexte de grande incertitude sur les accès à des ressources aussi fondamentales que l'énergie ou la main d'œuvre.

L'activité économique de la zone euro est susceptible d'entrer en récession en 2023 en raison d'une « inflation élevée », qui a atteint 10 % en septembre en zone euro. La diminution des effets de réouverture (post-crise du Covid-19), l'affaiblissement de la demande mondiale et la baisse de la confiance pèsent également. Ces facteurs sont susceptibles de provoquer un ralentissement significatif de la croissance du PIB de la zone euro au second semestre et au début de 2023.

La banque centrale européenne prévoit une croissance de 3,1% cette année, mais seulement 0,9% en 2023, contre 2,8% et 2,1% respectivement prévus dans ses projections de juin.

- Le déficit public atteint en 2021 pour s'établir à 4.7% du PIB dans l'UE et 5.1% du PIB en zone euro (6,5% en 2021 en France). Tous les Etats membres, sauf le Danemark et le Luxembourg, afficheront un déficit supérieur à 3% du PIB en 2021.

- La dette publique atteindra 95.6% du PIB en zone euro, puis 100,8% en 2023. En août 2022, le taux d'inflation dans l'Union européenne était en moyenne de 10,1 %. Il était de 9,1 % en moyenne dans la zone euro. C'est en Estonie que les prix ont augmenté le plus rapidement, avec un taux d'inflation de 25,2 %. De nombreux pays baltes et d'Europe de l'Est présentaient un taux d'inflation très élevé au mois d'août 2022/ Le taux d'inflation en France était de seulement 6,6 %, le plus bas de toute l'UE au mois d'août 2022. Malte et la Finlande présentaient également une inflation relativement faible. La BCE voit l'inflation commencer à diminuer progressivement en 2023

## C - Le contexte national : vers une récession possible

En France, le niveau de la dépense des entreprises et des ménages ne pourra que souffrir du recul des revenus réels et de conditions du crédit moins favorables en termes nominaux, au point de déboucher sur une stagnation du PIB en 2023.

En 2022, l'économie française reste toutefois portée par le retour vers la normale des secteurs touchés par la crise sanitaire : en moyenne annuelle, l'investissement et la consommation restent dynamiques, et les créations d'emplois sont élevées. En 2023, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages, grâce aux mesures en faveur du pouvoir d'achat et à une légère baisse du taux d'épargne.

L'inflation, contenue par le bouclier tarifaire, amorcerait une décrue : elle s'établirait à +4,2 % en moyenne annuelle 2023 après +6.1 % en 2022. Le pouvoir d'achat des ménages serait préservé en 2022 et augmenterait de 0,9 % en 2023.

Dans le projet de loi des finances 2023, Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie. La Banque de France a révisé à la baisse son chiffre de la croissance du PIB pour 2023 à 0,5%.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023.

Le poids de la dette publique baisserait très légèrement, de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Un taux de chômage en légère progression :

Après avoir atteint un creux à 7.3% en 2022, le taux de chômage pourrait atteindre 7.6% en 2023. Le rythme des embauches risque de marquer le pas dans les mois à venir compte tenu des perspectives dégradées. Dans de nombreux secteurs, la hausse des coûts de production liée à la flambée des prix de l'énergie risquent de peser sur l'activité et les besoins en main d'œuvre.

Un grand nombre de secteurs avaient profité du rebond post-covid après le brutal plongeon de 2020 mais la guerre en Ukraine a complètement rebattu les cartes sur le front du marché du travail. L'effet « rattrapage » de l'économie française encore visible au début de l'année 2022 pourrait rapidement s'effacer.

## **II – LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE ISSUS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023**

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Les collectivités locales semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est budgété « filet de sécurité inflation.

Après une année 2022 d'ores et déjà marquée par l'inflation et une hausse des coûts inédite depuis 15 ans, les perspectives n'ont jamais été aussi incertaines pour les collectivités territoriales.

La conjoncture particulièrement tendue qui a impacté directement la marge d'autofinancement des investissements 2022 : l'excédent de fonctionnement 2021 a dû être affecté en grande partie au financement de la hausse des coûts de l'énergie, de l'alimentation et des salaires.

### **III. Les orientations budgétaires**

#### **A- Les évolutions au sein du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) en 2022**

- En matière d'intégration de commune : La ville de Cabriès a été intégrée de manière effective et progressive à compter de 2022.
  - En matière de prévention de la délinquance, le service a été opérationnel dès le premier trimestre grâce notamment à l'intégration d'un nouvel agent au sein du service. Le service prévention a pu développer de nouveaux projets sur les écoles notamment en matière de prévention en matière de harcèlement.
  - A compter du deuxième trimestre 2022, le SIGV a pris à sa charge une partie des contrats de téléphonie et d'infogérance informatique.
  - Dernier trimestre 2022, une partie des images des caméras de vidéo protection de Cabriès ont pu être remontées dans le CSUI
- En matière de moyens humains : compte tenu des nouvelles compétences et nouveaux périmètres d'intervention, il a été enregistré des mouvements dans les effectifs, avec une intégration progressive d'agents correspondant aux besoins du SIGV, soit 15 agents fin 2022.
- En matière de moyens matériels :
  - équipement en système radio pour le CSUI
  - acquisition de deux véhicules électriques d'occasion

- acquisition de licences
- En matière d'organisation générale :
  - mise en place d'un règlement intérieur véhicule de service du SIGV
  - mise en place d'une convention de services numériques du SIGV pour les villes membres
- En matière de déploiement de services et d'outils utiles aux communes :
  - nécessité d'intégrer un nouveau périmètre d'intervention pour le service informatique avec la mise en place du télétravail pour 3 entités (SIGV, Bouc Bel Air et Simiane).
  - maintien du service de téléassistance pour l'informatique à l'intention des communes membres
  - extension du service maintenance système de téléassistance avec le prestataire du SIGV pour la maintenance des caméras
  - études et opérations correctives en matière de cyber sécurité
  - déploiement de la téléphonie fixe avec voix via le protocole internet

## B- Analyse de l'exercice budgétaire 2022

I / F	DEPENSES			RECETTES		
	Budgété	Réalisé	% Réalisé	Budgété	Réalisé	% Encaissé
Investissement	1 109 039,53	708 024,78	63,84	1 109 039,53	640 908,79	57,78
Fonctionnement	1 219 146,88	1 046 610,12	85,84	1 219 146,88	1 153 805,28	94,64
<b>TOTAUX</b>	<b>2 328 186,41</b>	<b>1 754 634,90</b>	<b>75,36</b>	<b>2 328 186,41</b>	<b>1 794 714,07</b>	<b>77,08</b>



## a- Etat des dépenses et recettes de fonctionnement

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** : 1 046 610.12 € qui correspondent à 85,84 % de la somme votée au budget. La différence s'explique notamment par le décalage dans les embauches de personnel.
- **Les recettes réelles de fonctionnement** : 1 153 805.28 € qui correspondent à 94.64 % des sommes attendues.

Compte tenu de ces résultats, et des reports de l'année n-1 il est constaté un excédent de fonctionnement pour 2022 d'un montant de 170 003.82€.

Cet excédent s'explique notamment par un décalage dans les recrutements du personnel très important. Le SIGV a été confronté à des difficultés pour recruter du personnel (soit problème de rémunération, soit problème de compétence ou bien pénurie de profil).

## b- Etat des dépenses et recettes d'investissement

\* **Les dépenses réelles d'investissement** : 708 024,78 € qui correspondent à 63.84 % de la somme votée et qui n'a pas pu être mobilisée en totalité sur l'exercice compte tenu notamment des retards pris sur le déploiement des caméras de vidéoprotection sur le territoire (modification du projet prévu initialement, manque du prérequis technique, délais important dans la commande du matériel), sur la remise des livrables des infrastructures informatique sur Cabriès pour son intégration.

\* **Les recettes réelles d'investissement** : 640 908,79 € qui correspondent à 57,78 % des recettes prévues. L'écart s'explique par la non perception d'une partie des subventions, pour cause de non réalisation de certains projets (acquisition d'un véhicule électrique neuf et de bornes électriques, acquisition de caméras de vide protection).

Compte tenu de ces résultats, il est constaté un excédent d'investissement pour 2022 d'un montant de 96 278,35 € auxquels doivent se déduire 60 843,02 euros de RAR soit un résultat définitif de 35 435,33 euros.

## c- Etat des investissements

En 2022 les investissements principaux qui ont été effectués sont les suivants :

- équipement en système radio pour le CSUI
- acquisition du prérequis pour la remontée des images des caméras de la ville de Cabriès sur le mur du CSUI
- acquisition de licences
- acquisitions de 2 véhicules électriques

## **d- Estimation du résultat de clôture 2022**

Au moment du présent débat d'orientation budgétaire, les données relatives à la prévision financière 2023 sont issues du compte administratif provisoire 2022 et sont donc données à titre indicatif.

Il apparait ainsi :

-Un résultat définitif (Excédent) de la section de fonctionnement de: 170 575,09 €

-Un résultat définitif (Excédent) de la section d'investissement de: 35 435,33€

-Soit un résultat total cumulé excédentaire de : 205 439,15 €.

## **C- Les orientations budgétaires pour 2023**

### **a- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement**

Il convient en préambule de préciser que les prévisions indiquées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer dans le cadre du budget primitif 2023 en fonction d'éléments non maîtrisés lors de l'élaboration du ROB.

#### **Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement pour l'année 2023 prendra en compte les besoins nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions et projets portés par le syndicat dans le domaine de la prévention de la délinquance (qui intègre les missions du service prévention et du service de vidéo protection) mais également celle de la gestion et l'administration des systèmes des télécommunications et du numérique pour le compte de 3 communes: Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Cabriès.

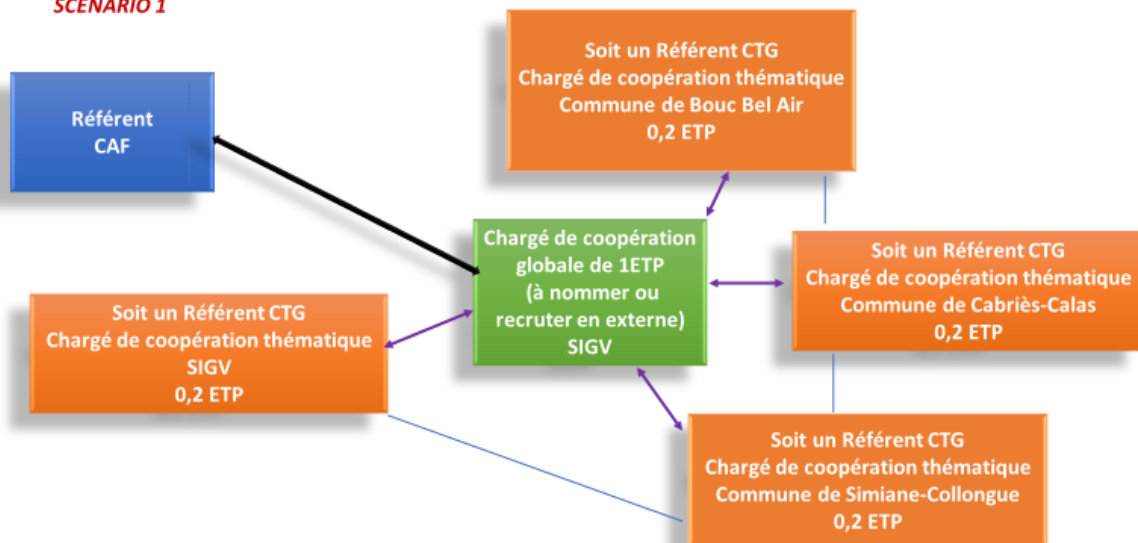
A noter qu'en 2023, il est prévu de porter en complément des services existants, la coordination des actions enfance jeunesse des villes dans le cadre des actions ciblées dans la Convention Territoriale Globale de Service aux Familles. Un agent mutualisé doit être embauché à cet effet courant du premier trimestre par le SIGV pour accompagner les villes dans leurs actions financées ou non par la CAF.

Le futur coordonnateur jeunesse du SIGV sera l'interlocuteur privilégié de la CAF et des référents désignés par chaque entité conformément au schéma de coopération ci-joint :



## SCENARIO 1

## SCHEMA DE COOPERATION



L'ensemble des postes du budget et principalement des dépenses de fonctionnement inscrites aux comptes 61, 62 et 64 seront impactés compte tenu de l'accroissement de l'activité du syndicat. Cela nécessitera, de réévaluer ses moyens et tout particulièrement dans le domaine des contrats de maintenance, de la télécommunication et des ressources humaines.

Lorsque le service où la dépense était assuré par les villes, les nouvelles dépenses ne représentent que des transferts de charges des communes vers le syndicat.

Les prévisions de dépenses globales de la section de fonctionnement du budget 2023 augmentent de 14 % par rapport aux prévisions de 2022.

Cette augmentation s'explique également par de nouvelles dépenses prises en charge par le SIGV comme les frais en matière d'énergie ou les frais de maintenance du nouveau bâtiment du SIGV et de son data center.

Le montant des amortissements compte tenu des derniers investissements réalisés augmente également de 15% par rapport à 2022.

Enfin, les frais de personnel augmentent mécaniquement en fonction des compétences transférées et en fonction du nouveau périmètre territorial du syndicat (+13 %).

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2022 à BP 2023 (en %)
Virement à la section d'investissement – Chapitre 023	33 000	0	29 300	-12
Charges à caractère général – Chapitre 11	328 003	242 337,63	394 334,56	+ 20
Charges de personnel - chapitre 012	602 306	546 027,13	683 498,20	+ 13
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	27 790	21 130,72	33 490	+ 20
Charges financières - chapitre 66	35 502,25	35 502,25	25 586,96	-27
<b>Charges exceptionnelles - chapitre 67</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		-
<b>Dotations aux amortissements et provisions – Chapitre 68</b>	<b>192 545,63</b>	<b>192 545,63</b>	<b>220 000</b>	<b>+ 15</b>
Total	1 219 146,88	1 037 543,36	1 386 209,72	14

- **Les recettes prévisionnelles de fonctionnement :**

Les recettes inscrites restent limitées au montant de l'excédent reporté de l'année N -1 (170 003,82€), à des subventions de fonctionnement (des demandes de subvention de fonctionnement ont été effectuée auprès Fond Interministériel de prévention de la délinquance au titre de la compétence de la prévention de la délinquance et les participations de la CAF au financement de certains postes) et aux participations des communes membres.

Participations des communes : En comparaison des précédents exercices budgétaires, le montant des participations 2023 est plus conséquent compte tenu de l'intégration de la ville de Cabriès et de l'extension des périmètres des services mutualisés.

Evolution prévisionnelle des montants de participation :

Commune	Réfaction Cabriès	Montant des participations conformément aux taux de répartition  (BBA : 48.56%, Simiane : 18.73%, Cabriès 32.71%)	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	+27 684,52 € (65%)	597 288,00 €	624 497,52 €
Simiane-Collongue	+14 907,04 € (35%)	230 379,00 €	245 286,04 €
Cabriès	- 42 591,57 €	402 333,00 €	359 741,43 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 230 000 €</b>	<b>1 230 000 €</b>

L'augmentation entre 2022 et 2023 du montant des participations s'explique principalement par :

- l'augmentation du montant des amortissements en lien avec la politique d'investissement du SIGV (création d'un bâtiment pour le siège du SIGV, installation de nouvelles caméras de video protection, création d'un mur d'image et d'un data center, l'acquisition de licences)
- l'augmentation du montant des contrats de maintenance et des frais de télécommunication (en lien avec le niveau d'intégration des communes au SIGV et des mesures de mise en sécurité du système)
- une augmentation des charges en personnel (personnel supplémentaire à prévoir : 1 opérateur, 1 chargé de coordination de la CTG)
- une augmentation du montant des intérêts des emprunts contractés par le SIGV

## b- Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes d'investissement

- Les dépenses prévisionnelles d'investissement :

Les principales dépenses prévues pour un montant prévisionnel global de **559 210,78 €** sont :

\* au compte 20 :

- les audits dans le domaine de l'informatique, de la vidéo protection et de la prévention de la délinquance en lien avec l'intégration effective de la commune de Cabriès.

- mise en place d'une prestation de DPO

- acquisition licences mutualisées

\* au compte 21 :

- l'acquisition de parefeu pour le PCA

- l'extension de capacité du PCA

- la réalisation de travaux en matière de cyber sécurité

-les travaux de finalisation du projet du plan de continuité et de reprise d'activité informatique dans le data center, mise en place de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

- la maintenance et le déploiement les caméras sur le territoire de Bouc Bel Air, Simiane-Collongue et Cabriès (à définir en fonction des projets de déploiement de fibre).

Evolution de la section d'investissement en dépense :

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2022 à BP 2023(en %)
Immobilisations incorporelles - Chapitre 020	334 563,51	192 004,89	277 743,52	-20
Immobilisations corporelles - Chapitre 021	459 987,24	311 536,65	281 467.26	- 40
Immobilisations en cours - chapitre 023	0	0	0	0

Emprunt et dettes assimilées - chapitre 16	204 612,36	204 483,24	13 309,92	- 93
Total	999 163,11	708 024,78		

- **Les recettes prévisionnelles d'investissement :**

\* au compte 13 : les subventions attribuées par le département pour les projets d'amélioration du maillage des caméras de vidéoprotection, d'acquisition de cluster par l'Etat pour les études et travaux en matière de cyber sécurité

\* au compte 10 : FCTVA pour un montant de 77 898,53 €

\* au compte 040 : les amortissements des immobilisations pour un montant de 220 000 €

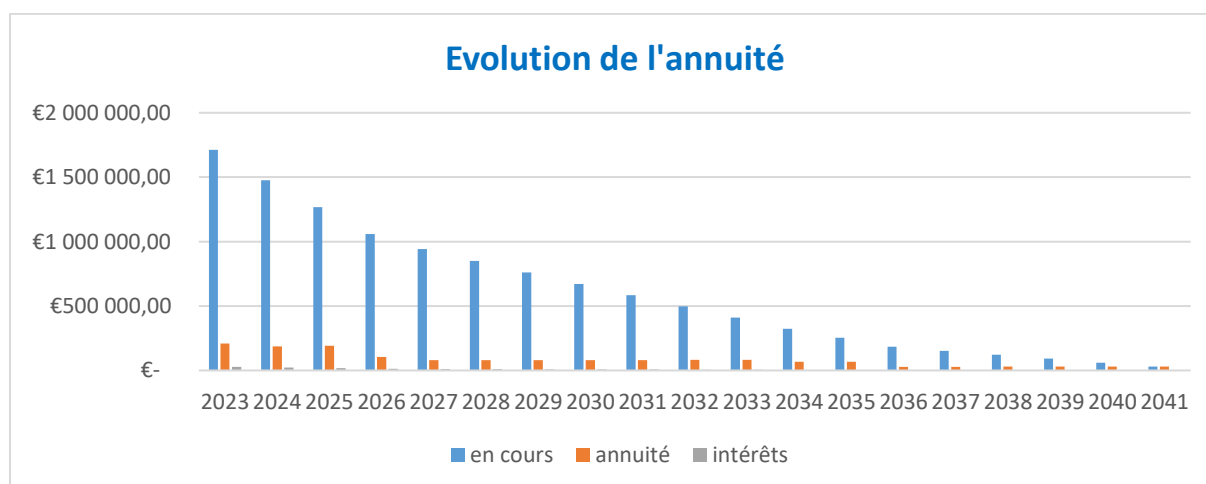
### **c - Perspectives d'évolution de la dette**

Evolution de la dette en 2022 par rapport aux années antérieures :

Années	Dettes en K au 1er janvier	Annuités	Capital	Intérêts	Capital au 31/12
2019	1 093 496.41 €	164 846.75 €	128 966.16 €	35 880.59 €	928 649.66 €
2020	928 649.66 €	164 014.97 €	134 837.66 €	29 177.31 €	793 812.00 €
2021	1 945 394.95 €	215 099,25 €	176 939,67 €	38 162,58 €	1 768 458.28 €
2022	1 768 458.28 €	237 733.90 €	204 483.24 €	33 250,66 €	1 529 930.27 €
2023	1 713 018.94	236 461.90 €	208 484.50 €	27 977.40 €	1 563 975.04

## Perspectives et date d'extinction de la dette :

	en cours	annuité	intérêts
2023	1 754 702,43 €	208 484,50 €	27 977,40 €
2024	1 517 556,32 €	187 571,35 €	22 575,86 €
2025	1 307 227,83 €	191 151,98 €	17 702,80 €
2026	1 098 373,05 €	104 319,45 €	12 710,50 €
2027	981 343,10 €	79 941,40 €	10 670,40 €
2028	890 731,30 €	79 804,95 €	9 713,23 €
2029	801 213,12 €	80 122,35 €	8 725,45 €
2030	712 365,32 €	80 443,65 €	7 747,15 €
2031	624 174,52 €	80 768,91 €	6 764,89 €
2032	536 640,72 €	81 098,17 €	5 784,80 €
2033	449 757,75 €	81 431,47 €	4 788,33 €
2034	363 537,95 €	66 435,55 €	3 793,92 €
2035	293 308,48 €	66 777,11 €	2 981,91 €
2036	223 549,46 €	28 456,20 €	2 165,71 €
2037	192 927,55 €	28 806,21 €	1 815,70 €
2038	162 305,64 €	29 160,52 €	1 461,39 €
2039	131 683,73 €	29 519,20 €	1 102,71 €
2040	101 061,82 €	29 882,29 €	739,62 €
2041	70 439,91 €	30 249,78 €	372,13 €





<b>Charges financières de la dette en 2022</b>	
Annuité (dépense totale emprunt pour 2022)	204 612,36 €
Amortissement (dépense investissement 2022)	110 795,56 €
intérêts Emprunts (dépense de fonctionnement 2022)	33 915,65 €
Solde ICNE (dépense fonctionnement 2022)	16 812,92 €

<b>Caractéristique de la dette pour 2022</b>	
Encours	1 953 230,44 €
Nombre d'emprunts	7

<b>Répartition par prêteur auprès des établissements de financements en 2022</b>	
CAISSE EPARGNE	1 579 835,41 €
Caisse Française de Financement Local	242 210,15 €
CREDIT AGRICOLE	131 184,88 €
	<b>1 953 230,44 €</b>

#### **d- Le détail des prévisions programmées pour 2023**

Il apparaît , qu'au titre des propositions d'inscriptions de dépenses de fonctionnement, et d'investissement pour l'année 2023, les prévisions correspondent :

##### En matière d'informatique :

- Intégration de la Mairie de Cabriès (Intégration fonctionnelle : mise à disposition des services informatiques du syndicat ; Intégration technique : interconnexion des réseaux et des systèmes)
- Evolution des infrastructures et des outils informatiques mutualisés (mises à niveau et mises en conformité, fusion et la simplification des annuaires et messageries informatiques, renforcement des dispositifs de cyber-sécurité, mise à disposition d'outils de communication unifiée et de travail collaboratif)
- Services mutualisés (centre de service informatique pour les utilisateurs, mise en place d'une prestation de DPO, abonnements et gestion des réseaux voix et données opérés)
- Logiciels métiers et contrats propres pour le syndicat (Evolution des fonctionnalités sur le logiciel de gestion des tickets informatiques ISILOG ; Contrat de support et d'expertise système, réseaux et sécurité)

### En matière de vidéo protection :

- Audit du parc vidéo protection de Cabriès : état de fonctionnement, type de caméras et état de vétusté, caméras autonomes (non reliées à la fibre ni au système hertzien), caméras reliées à la fibre ville dès 2022, reliées au CSUI dès 2022.
- Intégration de caméras ou du système de caméras de Cabriès dans le mur d'image du CSUI : système hertzien ou par la fibre noire
- Déclaration des caméras complémentaires que le CSUI devra exploiter
- Maintenance préventive et curative du système de vidéo protection d'environ 250 caméras
- Amélioration du maillage des caméras en fonction du déploiement de la fibre sur le territoire du syndicat et de l'obtention de subventions
- Service mutualisé de visualisation des images de vidéo protection en temps réel par des opérateurs

### En matière de prévention de la délinquance :

- Mise en place de la stratégie de la prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire du syndicat : signature de la stratégie pour les 5 prochaines années et mise en œuvre et coordination de l'ensemble des fiches actions de la stratégie en faveur de la prévention des risques
- Mise en place du service médiation aux abords des écoles de l'ensemble des communes membres et dans les écoles
- Elargissement des suivis individualisés des jeunes dans les écoles primaires et des jeunes de plus de 16/25 à la commune de Cabriès
- Elaboration et réalisation de chantiers éducatifs sur les 3 communes
- Augmentation des créneaux horaires pour les permanences de la maison de la justice
- Prise en charge des familles en difficultés de l'ensemble du territoire du SIGV

Le budget 2023 du syndicat ne sera financièrement pas impacté par les dépenses générées par le projet de reconstruction du collège Georges Brassens compte tenu du fait que les travaux à charge du syndicat, à savoir, parking, parvis ne seront réalisés qu'ultérieurement.

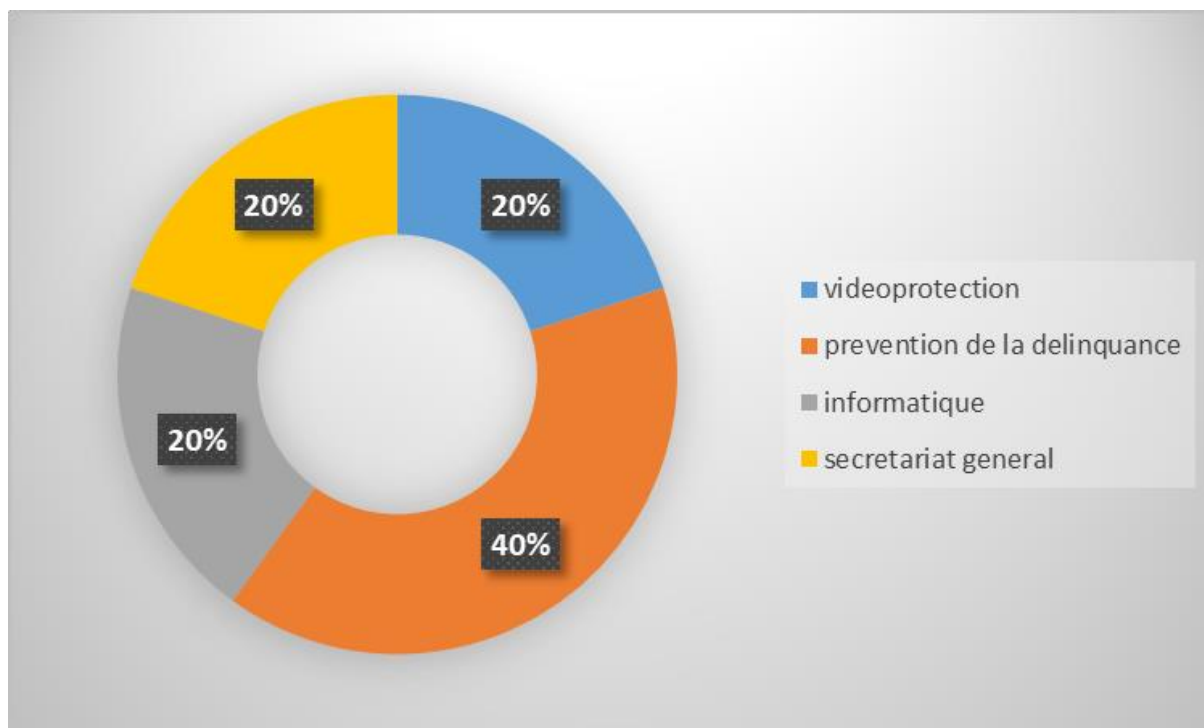
## D- Les ressources humaines

### a- Structure et évolution des effectifs

Présentation de l'effectif au 31 décembre 2022 par service (15) :

- Pour le service prévention de la délinquance (6) : 1 poste de cadre A d'agent territorial socio- éducatif, 1 poste d'assistante sociale, 3 postes de médiateurs, 1 emploi civique chargé de l'accueil de la maison du droit.
- Pour le service informatique et télécommunications (3) : 1 DSI recruté au grade d'ingénieur principal, 1 informaticien au grade de technicien et 1 informaticien en contrat d'apprentissage
- Pour l'administration du syndicat (3) : 1 secrétaire générale, 1 assistante administrative chargée des RH et de l'organisation et suivi des conseils syndicaux, 1 assistante administrative chargée du suivi du budget et des marchés publics.
- Pour le CSUI (3): 1 chef de salle et 2 opérateurs de vidéosurveillance

### Répartition des agents par service au 31 décembre 2022 :



## Répartition des agents par type de contrat au 31 décembre 2022 :

	Agents de droit public	Agents mis à disposition	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2020	10	0	1	2		13	12.50
2021	11	0	1	1	1	14	13.30
2022	13	0	0	1	1	15	14.30

### b- Dépenses de personnel sur l'exercice 2022

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

	Traitement de base	NBI*	Indemnité de résidence	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire et indemnités congés payés	CIA**	Avantages en nature	S.F.T**	Contributions patronales
<b>PERMANENTS</b>									
Titulaires	167 803.8	2 115,8 €	5 066 €	119,20 €	32 750.20 €	9 700 €	- €	3 546.20 €	84 840.60 €
Non titulaires	158 175 €	- €	4717 €	388,50 €	30 164,25 €	14 800 €	- €	138,75 €	82 750,50 €
<b>NON PERMANENTS</b>									
Non titulaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat Aidé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Apprenti	55 300 €	-	-	-	-	-	-	-	4 122.61 €

\***NBI**:Nouvelle Bonification Indiciaire

\*\***CIA**: Complément Indemnitare Annuel

\*\*\***S.F.T**:Supplément Familial de Traitement

A cela s'ajoute 1619.52 EUR d'indemnités versées aux élus et 567.60 EUR de cotisations patronales.

### c- Durée effective du travail

L'ensemble des agents du SIGV réalise déjà 1607 heures de travail effectif, posées par le décret du 25 août 2000 et réaffirmés par la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, calculé de la façon suivante :

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
<b>Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines</b>	-104
<b>Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail</b>	-25
<b>Jours fériés</b>	-8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	228
<b>Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures</b>	1596 h
<b>+ Journée de solidarité</b>	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	1 607 heures

Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail suivants:

- **Service Administratif :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service Informatique :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.
- **Service CISPD :**  
-Cycle hebdomadaire : 37h30 par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 15 jours d'ARTT par an.  
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.
- **Service CSUI :**  
-Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 5 jours.

## d- Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses prévisionnelles pour 2023

L'objectif fixé était de professionnaliser le SIGV en structurant les services et en stabilisant les équipes pour rendre les services mutualisés aux communes de manière efficace.

Le personnel du syndicat va devoir augmenter en nombre progressivement suite à l'intégration de Cabriès et de nouvelles missions confiées au SIGV :

- Un coordonnateur jeunesse référent CTG CAF fin du premier trimestre 2023
- Un agent de vidéoprotection courant du 2eme trimestre 2023

	Agents de droit public	Agents mis à disposition	Contrats aidés	Contrats apprentissage	Emploi civique	Total	Total en ETP
2023	1	0	0	1	1	16	14.8

Le budget 2023 du syndicat, et pour sa section de fonctionnement enregistré sur le compte 64 – dépenses Ressources Humaines, 681 000 €.

64111	Personnel titulaire- rémunération	195 000 €
64131	Personnel non titulaire- rémunération	245 000 €
6417	Rémunération apprentis	45 000 €
6451	Cotisations à l'urssaf	100 000 €
6453	Cotisations caisse de retraites	55 000 €
6454	Cotisations aux assedic	10 000 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	3 200 €
6474	Versement aux autres œuvres sociales (cnas)	3 800 €
6475	Médecine du travail	2000 €
6478	Autres charges divers (chèques déjeuner)	20 000 €
6488	Autres charges (service civique)	2000 €
		<b>681 000 €</b>

## Répartition prévisionnelle des agents par filière

